

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Délibération
n° 2016.12.327

**Parc d'activités de bel
air à L'Isle
d'Espagnac : cession
de terrain à la société
Atlantic Médical**

LE QUINZE DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Danielle BERNARD à Bertrand MAGNANON, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Joël GUITTON à Xavier BONNEFONT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard DEZIER, Danielle BERNARD, Samuel CAZENAVE, Joël GUITTON, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.327**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

PARC D'ACTIVITÉS DE BEL AIR À L'ISLE D'ESPAGNAC : CESSION DE TERRAIN À LA SOCIÉTÉ ATLANTIC MÉDICAL

La société ATLANTIC MEDICAL, actuellement située sur la zone d'activité de la Croix Blanche sur la commune de Soyaux, est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé. Son effectif est compris entre 10 et 19 salariés. Elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 1 500 k€

Le local actuel ne répond plus aux besoins de l'entreprise car la partie stockage n'est plus assez grande et la visibilité de l'entreprise insuffisante.

Afin de pouvoir se développer, les dirigeants recherchent un terrain leur permettant de construire un bâtiment pour leur usage. Ce terrain doit être visible, disposer de réserve afin de pouvoir étendre l'activité et proposer à la location des surfaces de bureaux.

Un avant-projet a été présenté. Il se décompose de la façon suivante :

- 600 m² dont 400 m² de stockage pour Atlantic Medical
- 1 000 m² de plateau/bureaux

Dans ce cadre, les dirigeants souhaitent acquérir le lot n° 8 du Parc d'activités de Bel Air à L'Isle d'Espagnac d'une surface totale de 7 164 m² au prix convenu de 30 € HT le m².

Vu l'avis du service France domaines évaluant le terrain à 30 € HT le m².

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la vente à la Société ATLANTIC MEDICAL, du lot n° 8 du Parc d'activités de Bel Air, d'une surface totale de 7 164 m² au prix convenu de 30 € HT le m², les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur ;

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer les actes à venir.

DE METTRE à disposition de la Société ATLANTIC MEDICAL, ou toute autre société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, le lot concerné et à l'autoriser à réaliser ou à faire réaliser les études nécessaires au projet (étude de sol, étude hydraulique, dépôt de permis de construire, travaux préalables de terrassement ...).

DE CONSTATER la recette à l'article 70153 du budget annexe développement économique, ainsi que les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (4 ABSTENTIONS : MESDAMES
DEBOEVERE ET MARAIS, MESSIEURS LANDREAU ET NEBOUT)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 22 décembre 2016